

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMITÉ DE JUMELAGE BAL POPULAIRE - SAMEDI 20 JUILLET 2024 Arrêté n°2024/185		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code Pénal et de Procédure Pénale ;

VU la demande de Madame Martine KERGUÉLEN, présidente de l'association du Comité de jumelage d'Ifs afin d'occuper le domaine public à l'occasion du bal populaire qui aura lieu le samedi 20 juillet 2024 sur l'Esplanade François Mitterrand à Ifs ;

ARRETE

- Article 1 :** Madame Martine KERGUÉLEN, présidente de l'association du Comité de jumelage d'Ifs est autorisée à occuper le domaine public afin de vendre des crêpes à l'occasion du bal populaire organisé le samedi 20 juillet 2024 sur l'Esplanade François Mitterrand à Ifs.
- Article 2 :** Cette autorisation provisoire est valable uniquement pour ce samedi 20 juillet 2024.
- Article 4 :** Des dispositions devront être prises par les organisateurs pour éviter toute détérioration du lieu (respect des plantations, interdiction de jeter au sol des papiers, bouteilles, boîtes en plastiques, etc...). Après utilisation, l'emplacement devra être remis dans son état initial
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
 - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
 - Madame Martine KERGUÉLEN, présidente de l'association du Comité de jumelage d'Ifs.

Fait à Ifs, le 17 juillet 2024



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE